

Zeitschrift:	Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber:	École fédérale de sport de Macolin
Band:	54 (1997)
Heft:	2
Rubrik:	De personnalités se souviennent : "Une immense œuvre collective..."

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des personnalités se souviennent

«Une immense œuvre collective...»

Traduction: Dominique Müller et Nicole Buchser

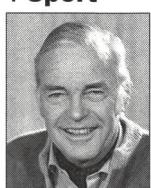


J+S, une immense œuvre collective, dans la pratique également.

Nous avons prié des personnalités ayant joué un rôle marquant dans la création de Jeunesse + Sport de nous rappeler quelques étapes décisives de cette épopée.

Huit pionniers nous ont fait l'amitié de nous relater leurs souvenirs.

La dimension politique de Jeunesse + Sport



Avant d'être nommé directeur de l'EFGS, fonction qu'il exerça à partir de 1968, Kaspar Wolf fut chef de la formation durant la période qui précéda la création de J+S. A ce titre, il se vit confier la responsabilité «politique» de l'ambitieux projet:

On s'en souvient à peine, mais à l'origine, l'Instruction préparatoire était exclusivement réservée aux hommes, puisque son but était «que les jeunes gens reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire», pour reprendre la rhétorique de l'époque. Enfin, c'est du passé.

N'est-il pas un peu exagéré d'évoquer une «dimension politique» dans le cas de Jeunesse + Sport, dont la création remonte à 1972? Tout dépend sous quel angle on l'aborde. Cela peut sembler bizarre, mais le simple changement de dénomination déclencha une véritable avalanche dans la législation fédérale.

En 1960, Macolin était en quelque sorte le creuset de toutes les idées novatrices de l'époque, tous cercles confondus. Etant donné qu'il fallait légaliser l'entreprise et trouver les moyens de la financer, on rechercha le consensus des cantons, des partis politiques et des fédérations de sport. Le Conseil fédéral décida alors de soumettre le projet à la décision du Parlement, puis du peuple tout entier, par la voie des urnes, le 27 septembre 1972.

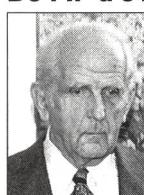
La Constitution fut modifiée, suivie d'une fière loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, et dans son

sillage, d'une myriade d'ordonnances fédérales sur le sport à l'école, Jeunesse + Sport, les subventions accordées aux installations et fédérations sportives, etc.

Et savez-vous qui était à l'origine de cette avalanche? Eh bien, paradoxalement, ce furent les femmes! Pris par le mouvement d'émancipation des femmes qui s'affirma après la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants de Macolin estimèrent qu'il était équitable de permettre aux femmes d'accéder à l'Instruction préparatoire, domaine jusque-là exclusivement masculin. Mais pour ce faire, il était indispensable – ainsi que nous l'avait fait impérativement comprendre le Département de justice et police – de procéder à une modification de la Constitution. Surpris par cette requête, nous nous mêmes au travail et aboutîmes, quelque dix années plus tard, à un véritable concept suisse du sport.

Qu'est-il devenu aujourd'hui de Jeunesse + Sport? Force est de constater que J+S s'est transformé – fait plutôt atypique pour notre pays – en une immense œuvre collective en faveur de notre jeunesse, portée de concert par la Confédération, les cantons, les fédérations et les associations de sport. Les pionniers sont contents. Ils constatent, avec un étonnement teinté d'envie, que la génération actuelle a su faire de Jeunesse + Sport un instrument novateur et «à la page»!

De l'IP à J+S



Avant de partir à la retraite, Willy Rätz était vice-directeur et chef de la division du sport pour les adultes et les jeunes. Il s'occupait à l'époque des questions administratives et de l'intendance.

Les premiers efforts déployés pour la création de Jeunesse+Sport remontent à 1964. Les premières discussions apparaissent dans le cadre d'un symposium réunissant les représentants de tous les milieux intéressés. Une enquête menée par l'Institut de sociologie de l'Université de Berne fit suite au symposium. Puis des tractations eurent lieu, réunissant 34 institutions et fédérations, afin de mieux cerner les besoins en la matière et de procéder ainsi à une sorte de sondage d'opinion. Il fut également demandé aux conférences des directeurs de l'instruction publique et des affaires militaires de prendre position. Toutes ces actions et discussions convergèrent vers cette conclusion: l'intégration des filles dans le sport des

jeunes correspondait à un véritable besoin, justifié notamment par des raisons d'égalité et par l'évolution sociologique. La réalisation s'ensuivit immédiatement. Mais il ne s'agissait pas uniquement de l'intégration des filles. Il fallait aussi revoir entièrement la conception de l'Instruction préparatoire. En conséquence, les travaux de révision s'étendirent à l'ensemble du domaine de l'éducation physique pour la jeunesse. Cette nouvelle conception était axée sur les trois principes suivants: une collaboration plus étroite avec les fédérations, l'élargissement du programme de formation et la prise en compte des inclinations formulées par les jeunes.

L'analyse des aspects légaux mit en évidence la nécessité absolue de passer par une révision de la Constitution pour atteindre ce but, ce qui entraîna un retard de deux ans dans la mise en place de Jeunesse + Sport. Cet ajournement fut utilisé pour d'autres préparatifs. On en profita pour revoir certains aspects d'ordre structurel, pédagogique, technique, financier, administratif et élaborer des documents didactiques. Les premiers cours pilotes destinés aux filles furent organisés.

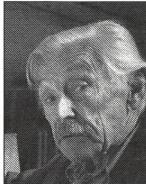
Le désir de développer la gymnastique et le sport, nettement exprimé par le peuple et les cantons, coïncidait en fait avec le profond besoin d'une société demandeuse de mouvement et d'activité physique, car de plus en plus réduite à l'immobilisme, la technicité et la motorisation.

Il existait déjà, au moment de la votation populaire, un premier projet de loi. Mais la procédure de consultation et la procédure de corapport interne à la Confédération entraînèrent encore un retard, dû à deux raisons majeures: d'une part la demande de rattachement de l'Ecole de sport au Département fédéral de l'intérieur, formulée par l'extérieur, d'autre part la planification de subventions importantes pour la construction d'installations sportives.

Les débats sur la loi fédérale prirent une tournure positive au sein des commissions consultatives et du Parlement. Dans deux domaines, les décisions des parlementaires dépassèrent même ce

que ce que nous avions prévu: les cours d'éducation physique dans les écoles professionnelles furent rendus obligatoires, d'une part, et, d'autre part, on décida d'étendre les possibilités de subvention à la construction d'installations sportives. Les votations se déroulèrent sans opposition au Parlement.

Peu de problèmes du point de vue législatif



Ancien collaborateur de l'EFGS, Hans Brunner s'est occupé des aspects légaux en rapport avec la création de J+S.

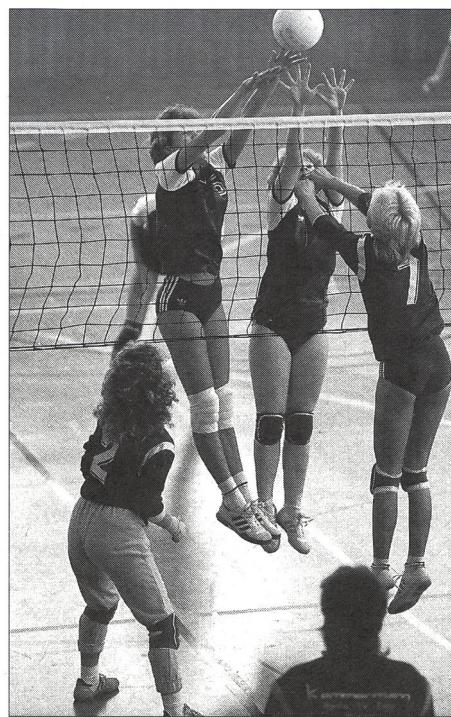
Début 1967, le chef du DMF, qui était alors le conseiller fédéral Gnägi, nomma une commission d'étude chargée d'élaborer un article constitutionnel recouvrant l'ensemble du domaine «Gymnastique et sport», y compris l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS). Cette étape s'avérait nécessaire, en raison du développement rapide de l'EFGS et de l'exigence pressante d'intégrer les femmes au mouvement Jeunesse + Sport. Jusqu'à cette date, les devoirs et les tâches incombant à la Confédération se résumaient en tout et pour tout à trois articles de l'Organisation militaire, qui remontaient à 1907!

En décembre de la même année, le DMF était déjà en mesure de présenter un projet pour un article de la Constitution (article 25^{quinquies}), ainsi qu'un avant-projet de loi, complété d'un commentaire. Une année plus tard, après examen d'une variante plus fédéraliste, le Conseil fédéral autorisait l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à mettre ces projets en consultation. Les cantons, les partis politiques, les fédérations de sport et de gymnastique, les organisations de jeunesse ainsi que les autres milieux concernés, soit environ 175 organes au total, furent invités à exprimer leur opinion sur le sujet. L'adhésion l'emporta à une forte majorité.

En conséquence, le DMF dut soumettre un avant-projet de message au Parlement. Le Conseil des Etats approuva l'article constitutionnel le 9 décembre 1969, suivi par le Conseil national le 4 mars 1970. La votation populaire ratifia le projet avec 524 000 votes positifs contre 178 000 voix négatives.

En 1970 et 1971 une nouvelle procédure de consultation eut lieu et la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports fit l'objet de débats au Parlement. Grâce aux prises de position favorables ainsi qu'aux résultats unanimes obtenus dans les votations au sein du Conseil national et du Conseil des Etats, la loi fut acceptée le 17 mars 1972 et entra en vigueur le 1^{er} juillet de la même année.

Au même moment, des commissions d'étude siégeaient pour les deux ordonnances du Conseil fédéral et les neuf ordonnances du département compétent.

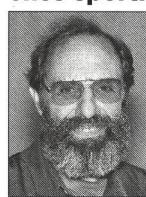


Les branches sportives représentent un pas décisif vers les fédérations.

A la fin du mois de décembre 1973, l'ensemble de l'arsenal juridique avait été terminé et était entré en vigueur.

L'EFGS avait été chargée de cette importante entreprise. Elle fut en mesure de déployer une grande capacité de travail dans le domaine administratif. Tous les employés se mobilisèrent avec enthousiasme pour écrire, photocopier, imprimer et contrôler de concert. Quant à la raison pour laquelle cette entreprise n'a pas rencontré de véritable opposition et a pu aboutir en un temps record, elle méritera qu'on lui prête une analyse particulière.

La soudaine diversification des branches sportives



Wolfgang Weiss, ancien chef de la formation J+S, fut aussi l'homme qui eut à relever les défis posés par l'application des bases légales et administratives dans les activités J+S à proprement parler, en particulier dans les programmes de branche sportive et la formation.

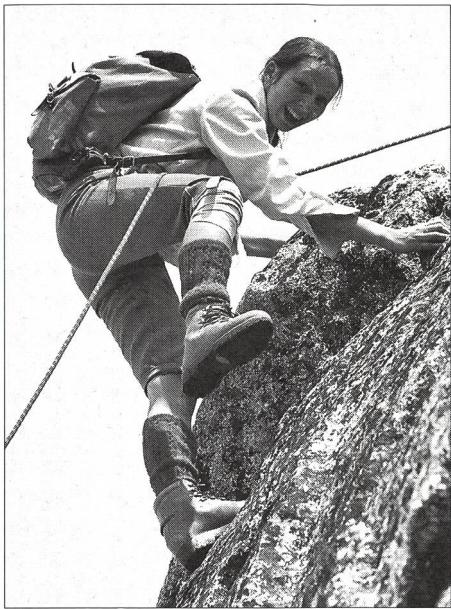
En 1953, à Macolin, alors que je dirigeais un cours de base pour des moniteurs de l'Instruction préparatoire, je me suis un jour retrouvé avec mes élèves sous un grand hêtre aux larges branches, situé un peu en amont du stade des Mélèzes. «Comment faire pour monter sur cet arbre?», lançai-je à la cantonade en faisant remarquer que ses premières branches se trouvaient à trois mètres du sol. Cinq minutes plus tard, mes 18 élèves étaient tous éparpillés dans le feuillage du hêtre. Les leçons qui suivirent nous en firent voir de toutes les couleurs. Je nous vois encore en train de transpirer au pro-

Le But • Le But

Tournois à six Tournois par équipes Sport pour tous

Tarifs d'insertion auprès de
A. Bassin, Arvenweg 11, 4528 Zuchwil
Parution: 2 fois par an

Le But • Eté mi-avril
Délai d'envoi des annonces 20 mars
 En vente au kiosque mi-avril
Le But • Hiver mi-octobre
Délai d'envoi des annonces 30 sept.



L'alpinisme, révélateur de la personnalité.

pre comme au figuré autour d'un poids de 5 kg... essayer de nous synchroniser pour le passage du témoin... nous ébattre et nous débattre avec des ballons lourds... courir pieds nus dans l'herbe perlée de rosée... sillonnner les bois à la recherche de postes... révéler nos personnalités en jouant au volleyball... discuter autour d'un feu de camp... La plupart des participants apprécieront, ainsi qu'en témoigna leur enthousiasme, la diversité des défis qu'ils eurent à relever et supportèrent les inévitables courbatures qui s'ensuivirent avec un cran que l'on pourrait qualifier ici de viril, vu qu'à l'époque les filles n'étaient pas (encore) de l'aventure.

Mais rares sont les moniteurs qui réussirent par la suite à faire partager cette diversité à leurs élèves. Ce à quoi la plupart d'entre eux aspiraient en fait, c'était de jouer au handball avec leurs élèves, de

leur apprendre des exercices aux agrès ou de leur enseigner le lancer de poids, le tout dans les règles de l'art... La diversité resta une utopie qui fut rarement concrétisée dans la pratique.

J'ai personnellement professé pendant des années la polyvalence, l'ayant vécue aussi à travers ma pratique de l'athlétisme, du saut en hauteur et du basket-ball. J'ai pu constater, à l'instar de mes collègues enseignants, à quel point nous avons été galvanisés, nous tout autant que les participants, lorsque nous avons commencé à former des classes d'intérêt. Nous avons découvert que la qualité de l'enseignement gagnait en profondeur et que nous étions engagés plus «globalement» après que nous nous fûmes accordé la liberté de trouver le sens de notre action dans la pratique et l'enseignement du sport lui-même et de ne plus laisser nous conduire par l'idéologie d'une «polyvalence vitale».

Voilà qui en dit déjà long. Mais, comme on peut s'en douter, la diversité ne s'imposa pas du jour au lendemain. Dans l'EPGS, il fallait d'abord suivre un cours de base avant de pouvoir fréquenter un cours à option. Cette condition fut supprimée dans la phase d'essai de J+S, et on ne tarda pas à constater que les jeunes avaient envie de pratiquer un sport en particulier. De notre côté, nous avions envie de passer de l'enseignement préparatoire à l'enseignement tout court.

La décision d'introduire une formation par branche sportive et d'élargir la gamme des branches proposées – 18 dans un premier temps – entraîna des changements importants dans la politique sportive, tant il est vrai qu'elle déboucha sur une véritable promotion du sport. En fait, il ne pouvait en aller autrement en 1972. Cette évolution était inéluctable.

C'est du moins ainsi qu'on perçoit les choses aujourd'hui. Mais, à l'époque,

cette décision fut acquise de haute lutte. L'idée qu'une préparation était nécessaire – nécessaire dans un premier temps en vue du service militaire puis, à partir du moment où les filles furent associées à l'opération, en vue d'un «apprentissage de la vie» – était solidement ancrée dans bien des esprits, tout aussi solidement d'ailleurs que l'idée de l'interdisciplinarité. Or, il fallut renoncer à ces idées et cet abandon fut ressenti par certains comme une trahison.

Les enseignants scolaires, de leur côté, avaient aussi leurs réserves, de nature plutôt pédagogique. La controverse opposant les partisans du «développement de qualités polyvalentes» aux adeptes de la «spécialisation» (trop précoce) a accompagné J+S tout au long de son histoire. La décision d'enseigner des branches sportives servait les intérêts des fédérations sportives. Il fallut encore quelques années, mais le partenariat entre les fédérations et les responsables de la formation des branches sportives J+S se développa et devint une évidence.

Heureusement, place fut aussi faite à certains compromis. Ainsi, grâce à la formule de l'entraînement «fitness», il fut possible de poursuivre la formation interdisciplinaire. Mais, comme la notion de fitness était pour beaucoup par trop exotique il y a 25 ans, le test général de condition physique obligatoire pour tous brilla pendant quelque temps encore comme un phare dans la tempête.

L'idée de l'interdisciplinarité ne fut pas totalement reléguée aux oubliettes. Des principes généraux, tels que les facteurs de condition physique, les qualités de coordination, les qualités cognitives, mais aussi les qualités émotionnelles, sont toujours à l'ordre du jour. Mais aujourd'hui, contrairement à hier, tout le monde sait que l'endurance ne se définit pas de la même manière en natation qu'en course ou en cyclisme. Qui en doute n'a qu'à poser la question à un athlète de triathlon...

On peut dès lors comprendre pourquoi nous, gens de Macolin, avons eu du mal à nous accommoder de la polysportivité des fédérations de gymnastique, de leur conception de la gymnastique pour tout dire. La décision de faire cohabiter celle-ci avec l'entraînement de fitness n'a pas eu l'heure de plaisir aux fédérations concernées. Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir, avec une certaine magnanimité, laissé le temps à l'Ecole de sport de réparer cette erreur de jeunesse due à une trop grande impétuosité.

S'est ensuite posée la question des branches sportives. Avant, le choix était vite fait: on prenait les branches du cours de base de l'EPGS, avec les principaux sports collectifs, auxquelles on ajoutait les branches à option de l'EPGS et l'on couronnait le tout de deux branches «pionnières», à savoir le tennis et le canoë-kayak. Ce choix était évidemment in-



L'éventail des branches sportives J+S ne cesse de s'élargir (admission du Karaté en 1995).



fluencé par les compétences sportives du corps enseignant et par les préférences qui se manifestaient en son sein. Mais très vite, il fallut tenir compte aussi de critères plus objectifs. Cette évolution, anodine à ses débuts, prit finalement une ampleur telle qu'elle devint l'un des thèmes «brûlants» du développement de J+S. Mais, nous touchons là à un autre aspect de la question, celui de la diversification «progressive» des branches sportives, qui s'éloigne du sujet traité ici.

Ah, j'allais oublier! Le fameux hêtre, vous savez celui dont je vous ai parlé tout à l'heure, eh bien il est plus beau que jamais...

Le rôle des cantons

Stefan Bühler, qui vient de quitter son poste de chef du service J+S du canton des Grisons pour prendre sa retraite, a vécu toutes les mutations qui ont conduit à la disparition de l'Instruction préparatoire (IP) et à l'édification de J+S; en sa qualité de chef cantonal, il a personnellement contribué à mettre en place cette institution de promotion nationale.

L'exemple du canton des Grisons illustre à merveille l'imbrication, actuelle et passée, de la Confédération et des cantons dans la promotion du sport public, promotion qui fut d'abord axée sur l'Instruction préparatoire.

Le 29 mars 1965, le «Petit Conseil» – nom donné à l'époque au gouvernement cantonal grison – édicta une ordonnance sur l'éducation physique à l'école et l'Instruction préparatoire. Ce texte législatif entraîna d'importantes modifications non seulement dans les domaines directement concernés, mais aussi dans la politique de construction des salles de gymnastique et des centres sportifs. Ces tâches furent confiées à une nouvelle instance, le «Bureau pour l'éducation physique à l'école et l'Instruction préparatoire», qui fut subordonnée au Département de l'instruction publique et des affaires sanitaires.

Dans l'article premier de ladite ordonnance, le but poursuivi était défini en ces termes: «Le canton encourage l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles et organise l'Instruction préparatoire sur l'ensemble de son territoire conformément aux dispositions fédérales. L'enseignement de l'éducation physique et l'Instruction préparatoire relèvent du Département de l'instruction publique et des affaires sanitaires.»

C'est dans les années 60 déjà que l'on commença à envisager la suppression de l'Instruction préparatoire, introduite en 1942, et son remplacement par une institution qui donnerait également aux filles la possibilité de pratiquer des activités sportives durant leurs loisirs. L'idée de Jeunesse + Sport alla ainsi son petit bon-

homme de chemin et pris progressivement forme.

Mais pour en arriver là, il fallut l'engagement, l'énergie et l'enthousiasme de nombreuses personnes, tant au sein de la Confédération et de l'EFGS que des fédérations et des cantons. Un vaste programme pilote contribua à sensibiliser tous les responsables et à éveiller leur intérêt pour le nouveau projet.

1970, année de l'acceptation de l'article constitutionnel, marqua un tournant décisif dans l'histoire du sport suisse. La préparation de la votation populaire cimenta la collaboration entre Macolin et la Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFG) d'une part, entre Macolin et les cantons d'autre part. Ces derniers, représentés par les services responsables de l'Instruction préparatoire, ressentirent alors la volonté de partenariat de l'Ecole de gymnastique et de sport et acceptèrent que Macolin assume le rôle de leader.

Au cours des années qui suivirent, il fallut mettre cette nouvelle loi en application, tâche qui constitua un véritable défi pour les nouveaux services J+S, dont certains avaient déjà le statut d'offices cantonaux de sport. Le partenariat entre la Confédération, les cantons et les fédérations s'imposa alors comme une nécessité absolue.

Il fallut convaincre le corps enseignant des différents cantons de la nécessité des trois heures d'éducation physique obligatoires et familiariser les intéressés avec les nouveaux moyens didactiques et leurs contenus. Il fallut convaincre aussi les autorités de la nécessité de construire de nouvelles salles de gymnastique et ins-

tallations sportives pour répondre aux exigences des programmes scolaires. Il fallut encore davantage de force de persuasion et de travail de sensibilisation pour introduire le sport dans les écoles professionnelles – c'est dire si la tâche fut de longue haleine. Fédérations, sociétés, clubs et associations de jeunesse durent se familiariser avec Jeunesse + Sport de sorte que les prestations de la nouvelle institution puissent véritablement contribuer au développement des activités sportives. Il fallut mettre en place une collaboration axée sur le partenariat. Le mot d'ordre pour tous les cantons fut: «Utiliser les possibilités offertes par Jeunesse + Sport pour compléter et consolider celles proposées par les fédérations, les clubs, les associations de jeunesse et les écoles!»

Pendant ces 25 années de promotion du sport de droit public, la collaboration entre la Confédération et les cantons fut régulièrement remise en question, d'abord par les mesures d'économies de la Confédération et par le premier projet de révision de la Constitution fédérale, qui ne contenait plus d'article faisant de la gymnastique et du sport une tâche de la Confédération. S'ensuivit une première planification de la nouvelle répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Tous les responsables actifs dans la promotion du sport, mais surtout les chefs des services cantonaux, durent alors se mobiliser pour convaincre parlementaires, autorités et opinion publique de l'importance du concept en vigueur et empêcher que celui-ci ne soit remis en question par une répartition par trop fédéraliste des tâches. Mais le droit de re-



Le handball à 11 faisait alors partie des branches «jeux» de l'IP.

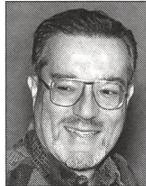


gard des cantons se renforça également sur d'autres plans, notamment lorsqu'il s'est agi d'examiner la question du développement de J+S, celle de l'amélioration de ses structures et de son administration ou de décider, en 1994, de l'abaissement de l'âge J+S. Le dernier exemple en date de la collaboration entre cantons et Confédération est donné par l'organisation du projet «Optimalisation de J+S». Preuve que les cantons peuvent et veulent assumer leur rôle de partenaires.

En guise de conclusion, je me permettrai une réflexion personnelle: le passé nous dicte ce que nous devons semer aujourd'hui pour récolter demain. Pour moi, promouvoir le sport signifie encore et toujours:

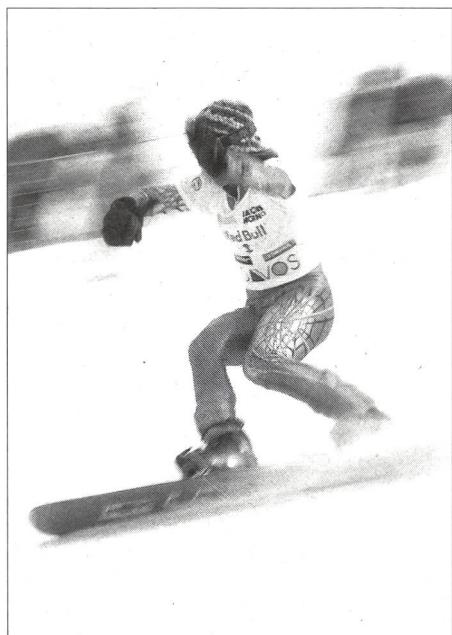
- réfléchir et agir de manière globale, physiquement et intellectuellement;
- chercher et entretenir le partenariat et, par là même, cimenter la collaboration car, comme l'a dit E. Rigel, il est difficile de travailler côte à côte, impossible de travailler dos à dos, alors pourquoi ne pas travailler main dans la main?

Le rôle des fédérations sportives et des associations de jeunesse



Lors de la mise en place de J+S, Gerhard Witschi fut de ceux qui participèrent à la création de documents administratifs. On lui doit, outre son engagement intensif dans ce domaine, la mise sur pied de la branche Excursions et plein air, dont il fut le premier responsable. Par la suite, il s'occupa de suivre les fédérations qui vinrent rejoindre les rangs de J+S.

«Les fédérations: piliers de J+S». Cette image, qui fait penser au temple olympien, a souvent été évoquée. Or, elle me



Le snowboard, un sport encore inconnu en 1972.

semble mal rendre compte, parce que trop pathétique, trop statique, du rôle qu'ont joué les fédérations dans la l'édification et le développement de J+S. Je dois dire que, sur un point, elle est quand même pertinente, les fédérations ayant de tout temps été les supports de J+S.

A l'époque de l'Instruction préparatoire (IP), certaines grandes fédérations sportives représentaient déjà les intérêts des sportifs. L'ancienne Société fédérale de gymnastique (SFG) a fait œuvre de pionnière grâce à l'idée qu'il fallait assurer une éducation physique aux jeunes hommes appelés à servir sous les drapeaux: elle a ainsi obtenu des subventions allouées par le Département militaire fédéral. L'argent n'a jamais été à J+S une fin en soi.

Pour pouvoir concrétiser l'idée d'une promotion globale du sport des jeunes, il était indispensable que le projet englobe le plus de disciplines sportives possible. Le principe du «monopole d'Etat», sur lequel s'appuyait l'IP notamment dans les domaines de la formation scolaire élémentaire et de la formation de ski, n'était pas viable dans le contexte J+S en raison de la pluralité des branches sportives. L'Ecole fédérale de sport de Macolin (EFSM) et les cantons durent donc reconnaître les fédérations comme des partenaires à part entière. A l'époque de l'IP, les contacts directs avec celles-ci se limitaient à des échanges sporadiques, pour ne pas dire rares. Ce cloisonnement pris fin dans les années 60. En fait, le tournant s'amorça en 1964 avec le symposium de Macolin, consacré cette année-là à la gymnastique et au sport pour les jeunes filles. Cet événement-charnière fut suivi, une année plus tard, d'un premier forum auquel 34 fédérations participèrent. A l'époque, personne ne parlait encore de J+S, l'étape à franchir alors portant exclusivement sur l'intégration des filles dans l'IP.

Mais on se rendit vite compte que les bases nécessaires à la réalisation de ce projet faisaient défaut dans le droit fédéral et que la création d'un article constitutionnel sur le sport nécessitait une redéfinition de l'engagement de l'Etat dans ce domaine. Face à ces exigences, les promoteurs du projet, à savoir l'EFSM et les services cantonaux de l'IP, reconnaissent la nécessité d'une collaboration active avec les fédérations. Celles-ci furent donc associées à l'aventure dès ses débuts; on les vit non seulement participer aux commissions d'étude, lesquelles donnèrent finalement le jour à J+S, mais aussi s'activer politiquement sous l'égide de l'ANEPE (Association nationale d'éducation physique), et leur engagement dépassa largement le cadre de la Commission fédérale de sport et de gymnastique. Les fédérations contribuèrent par ailleurs à propager, par l'intermédiaire de leurs moniteurs, l'idée de la promotion du sport des jeunes par J+S et devinrent les pivots du lobby du sport auprès des autorités,

des parlements et des partis politiques. Elles jouèrent un rôle décisif dans l'issue de la votation populaire de 1972, laquelle inaugura une ère nouvelle dans l'histoire du sport suisse.

Mais la collaboration des fédérations s'imposa également comme une nécessité dans le domaine de la formation. En effet, quel que soit la discipline sportive considérée, c'est généralement au sein des fédérations que s'acquièrent les compétences nécessaires en la matière. Il n'est dès lors pas étonnant que presque tous les chefs de branche et membres des commissions de branche sportive soient issus des fédérations correspondant à leurs différentes spécialités. Depuis les premiers cours pilotes de J+S, c'est au sein de ces commissions de branche que sont élaborés, sur une base partenariale, les contenus et les méthodes de la formation des moniteurs et des jeunes. Elles constituent la base de la quintessence de J+S, à savoir l'activité des moniteurs avec les jeunes.

J'imagine qu'on peut sentir à la lecture de ces lignes à quel point je suis aujourd'hui encore fier d'avoir pu participer à l'édification de J+S. Cette institution de promotion du sport, axée sur le partenariat, se fonde sur l'idée que toutes les parties prenantes donnent en partage ce qui fait leur force. Ainsi, la Confédération et les cantons s'occupent de coordonner et de redistribuer les ressources disponibles en fonction des prestations fournies; les fédérations, quant à elles, rendent compte des besoins de la base tout en mettant leur expérience dans le domaine de la formation et du perfectionnement au service de l'institution tandis que tous ont voix au chapitre lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

Ce solide partenariat est appelé à perdurer même dans des temps difficiles et à servir la cause du sport en veillant à ce que le sport soit un vecteur d'épanouissement dans la vie de chacun et non un simple facteur de divertissement ou de compensation.

L'intégration des jeunes filles



Dans la phase préparatoire, Marcelle Scheurer-Stössel a eu pour tâche principale d'étudier l'intégration des jeunes filles à l'«appareil J+S».

C'est en 1960 déjà que quelques parlementaires, conscients que le sport pour les jeunes filles était bien négligé, présentaient une motion pour le promouvoir officiellement. Il fallut plusieurs années de travail à une commission réunissant les représentants des associations sportives, l'Ecole fédérale de sport de Macolin entre autres, pour concrétiser les bases nécessaires et les programmes de cours de ce nouveau mouvement baptisé joyeusement Jeunesse + Sport.



Dès 1967, l'aventure commença. Des cours expérimentaux furent proposés aux jeunes filles sous l'égide de Macolin par le biais des associations sportives. Ils touchaient les disciplines suivantes: éducation du mouvement, gymnastique à l'artistique, jeux, athlétisme, tennis, natation, course d'orientation, alpinisme et ski.

Programme ambitieux peut-être. N'empêche que durant cette première année, 120 cours furent organisés avec environ 2800 participantes. La Confédération se montra généreuse et offrit:

- une grande variété de cours;
- le matériel nécessaire complet;
- le transport gratuit;
- l'indemnisation des cadres déjà formés, puis leur perfectionnement.

Il faut souligner l'excellent accueil des associations sportives et celui des bureaux cantonaux EPGS qui organisèrent même des cours. Les écoles profitèrent des avantages de J+S pour l'inclure dans leur activité sportive.

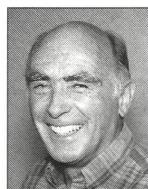
N'oublions pas que la presse se fit aussi l'écho parfois modestement, mais avec sympathie, du mouvement. Les résultats furent très positifs car l'enthousiasme était grand et contagieux.

Le mouvement ne souffrit d'aucune maladie de jeunesse, il ne pouvait que s'améliorer. Cela grâce aussi aux contacts établis lors de l'inspection des cours ou de rencontres avec les organisateurs. Des discussions furent ouvertes notamment au sujet des programmes et du test d'aptitudes. Partout la volonté d'offrir le meilleur aux jeunes filles était sensible. L'élan était donné, on pouvait envisager d'augmenter le nombre de disciplines.

L'ensemble des résultats obtenus au cours de plusieurs années d'essais permettait d'envisager sereinement l'officialisation de Jeunesse + Sport. Les Chambres et le peuple suisse l'ont bien compris en votant la loi ad hoc en 1972.

L'aventure devenait une réalité.

Une aventure passionnante



Charles Wenger a vécu la période transitoire de l'Enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports (EPGS) à Jeunesse + Sport comme responsable puis chef des branches sportives Alpinisme et Excursions à skis d'une part et, d'autre part, comme responsable des prestations fédérales dans la section EPGS qui devint par la suite la section J+S.

Je limiterai mes propos au développement administratif de J+S. Très souvent, les estimations furent empiriques pour définir les modalités de la participation au futur mouvement J+S. Les questions qui se posaient à nous étaient fort diverses: quels seraient les besoins financiers? Sur quelles bases allions-nous verser les indemnités aux monitrices et

moniteurs, aux cantons et fédérations? Comment devions-nous procéder pour maintenir certaines prestations telles que la couverture des accidents et maladies par l'assurance militaire, la gestion du matériel par les arsenaux, l'octroi de l'allocation pour perte de gain lors de la fréquentation d'un cours de formation aux hommes et son élargissement au bénéfice des femmes? Afin que ces prestations trouvent leurs assises dans les bases légales en voie d'élaboration, d'après négociations furent menées avec les offices fédéraux concernés. Bien que ces prestations grevaient leurs propres budgets, il faut reconnaître que la plupart d'entre eux firent preuve d'un esprit de collaboration hors du commun.

Cette période transitoire était aussi une phase expérimentale. Pour l'illustrer, voici quelques épisodes, parfois forts cocasses.

Cette étape engendra la création de documents administratifs et didactiques qui, par la suite, devinrent les contenus des manuels du moniteur ou de l'expert. A cette époque, nous ne disposions pas encore d'ordinateur personnel, d'offset ou autre moyen de création ou d'impression moderne. Il n'était donc pas rare que lors de l'impression d'un document, la fine matrice à encre se déchire ou que l'imprimante à alcool fasse des frasques. Alors tout était à recommencer. Avec le temps, des renforts en personnel arrivèrent et tout le monde était un peu rédacteur, traducteur, secrétaire, imprimeur et diffuseur. En fait, le système D dans toute son efficacité.

Tous les cours de branche sportive (CBS) expérimentaux étaient gérés depuis Macolin. Afin d'être à l'avant-garde des progrès en informatique, nous envisagions l'introduction d'un système de décompte des CBS sur la base de cartes pré-imprimées et évaluées au moyen d'un procédé TED à lecteur optique. Durant plus d'une année on éprouva le procédé dans tous les CBS expérimentaux J+S. La majorité de ces cours étaient dirigés par des femmes forts consciencieuses. Selon les spécialistes en informatique, les résultats obtenus à l'aide de ce procédé pouvaient être qualifiés d'extrêmement bons. Lorsque le système entra en application, ce fut la catastrophe. Les hommes moins consciencieux commettaient de trop nombreuses erreurs d'écriture. Et l'on fut contraint en moins de six mois de créer un système plus conventionnel qui, avec quelques modifications, a encore cours aujourd'hui.

La période précédant la votation fédérale sur l'article constitutionnel 27^{quinquies} qui devait donner une assise solide au sport dépendant du droit public, dont J+S, fut, pour quelques-uns de mes collègues et moi-même, une véritable campagne électorale. Il n'était pas rare que nous nous muions en «pèlerins-orateurs» 3 à 4 fois par semaine, dans toute la



Des cours expérimentaux sont proposés aux jeunes filles dès 1967.

Suisse et dans des milieux très divers pour exposer l'enjeu de la votation et le bien-fondé du futur mouvement J+S. Nous étions animés par une telle foi que le temps investi dans la mise en place du mouvement J+S n'avait aucune importance. Notre conviction profonde était confortée par l'accueil favorable que rencontrait presque partout l'idée J+S.

Une fois né, J+S n'a cessé de se développer, malgré quelques maladies d'enfance, surmontant sans encombre son adolescence pour devenir un solide mouvement adulte dont la notoriété est incontestée. Certes, tout ce développement fut ponctué d'adaptations. On chercha par exemple à simplifier des documents tels que annonce, programme et décompte de CBS. On créa la gestion informatisée (JEUSPO) du fichier de moniteurs et de cadres. Dans le secteur financier, de substantielles améliorations furent opérées. Economie oblige, on assiste maintenant à un phénomène malheureusement inverse.

Il est tout de même réjouissant de constater qu'après un quart de siècle l'essentiel des structures J+S de base subsistent encore.

Aujourd'hui, je suis quelque peu triste que ce mouvement qui m'a tant donné risque d'être mis en péril par des coupes drastiques dans son budget. J'ose espérer que nos politiciens sauront distinguer le bon grain de l'ivraie avant d'ordonner des économies nuancées.

La jeunesse leur en saura gré. ■

